



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 58866

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'inquiétude des chefs d'entreprises artisanales concernant l'application du régime de l'auto-entrepreneur. En effet, ce statut particulier crée, d'une part, une distorsion de concurrence en matière de charges sociales et fiscales et, d'autre part, un risque pour la sécurité du consommateur. La non-obligation de qualification de l'auto-entrepreneur entraîne de plus une dévalorisation du secteur de l'artisanat. Aussi, elle lui demande de suspendre l'application de cette mesure ou de prendre les dispositions nécessaires pour que l'artisanat ne subisse pas une dégradation de son image, une dévalorisation de ses filières de formation, et les artisans un désavantage fiscal.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58866

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8927

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)